

Itterbeek, le jeudi 19 avril 2018

A l'attention de Daniel Rivet.

Il est difficile d'appeler « synthèse » un document contenant dix à quinze page et une quinzaine de paragraphes contenant parfois plus de vingt lignes, sauf si l'on prend en considération le fait qu'il s'agit d'une condensation de deux documents, dont le premier fut qualifié de « volumineux mémoire » et non de roman, par mon avocat Me Bogaerts . Ce premier document qui lui est essentiellement adressé comporte plus de 320 pages et 114 chapitres en comptant les annexes (sans compter le nombre de lignes de code en VBA (Visual Basic for Application) d'un générateur d'indexes par chapitre, fonctionnalité puissante inexistante dans WORD). Le second, en cours d'écriture, comporte plus de 120 pages et 51 chapitres (dont une annexe, jusqu'à présent). Ce deuxième document relate les événements succédant aux retrouvailles avec ma maman et ces retrouvailles elles-mêmes, sortie de la moitié de mon cauchemar. Pour déboucher finalement sur l'autre moitié, la sortie d'indivision, un nouveau cauchemar en soi.

Je vais décrire ici les étapes d'un processus apparemment inexorable que je vis comme un cauchemar.

1. Ma maman a commencé à montrer des signes de ce que l'on peut assimiler à une démence sénile. Lorsque cela en atteint le point où elle déféqua dans son lit sans s'en rendre compte, j'appelai le médecin de garde après l'avoir lavée. Ce médecin de garde que je connaissais avertit le lendemain notre médecin de famille en lui faisant part de ce qu'il avait envisagé d'appeler la police, tant il lui serait apparu que les conditions d'insalubrité régnant dans la maison, du moins dans la chambre de ma maman étaient mauvaises. En effet, celle-ci déchirait pendant son sommeil les oreillers pour en arracher la mousse qui les remplissait, entre autres détériorations imputables à cette hypothétique démence sénile.

Lorsque je demandai à ce médecin si la santé de ma maman n'était pas en danger, celui-ci me répondit de façon convaincante que sa santé était

bonne, ayant pris son pouls et sa tension. Pourquoi me rassura-t-il pour ainsi dire hypocritement, s'il avait envisagé d'appeler la police ?

Le lendemain, j'appelai donc mon médecin de famille et décidai sans hésiter de suivre son conseil en faisant transporter ma maman à l'hôpital en ambulance, au motif de ce qu'elle était sous-alimentée et déshydratée. En effet, il m'était parfois difficile de convaincre ma maman de s'extraire de son lit, où elle se sentait trop bien, pour venir manger quelque chose que je nous avais préparé. Nourrie (notamment) par perfusion, ma maman revint requinquée à la maison dans un lit d'hôpital.

2. Je fais venir un traiteur tous les jours pour continuer de la nourrir convenablement et lui donne de nombreuses bouteilles d'eau ou de limonade pour l'hydrater. Je fais venir également tous les jours une infirmière reliée au CPAS (OCMW) ou à la Croix Jaune (Geel Kruis) pour faire la toilette de ma maman. Celle-ci est bien consciente et le fait qu'elle se soit oubliée une fois dans son lit n'était qu'un accident puisqu'il ne s'est jamais répété. Elle se déplaçait de façon autonome jusqu'aux toilettes. Mais par deux fois, ma maman sortit en petite tenue dans la rue à ma recherche alors que j'étais simplement dans ma chambre, où elle avait pourtant l'habitude de venir me retrouver au travail sur mon ordinateur. La première fois deux voisines me la ramenèrent, dont une chez laquelle maman alla sonner pour lui demander si elle savait où j'étais. La seconde fois, j'étais absent de chez moi. Un voisin que je connais très bien et avec lequel j'ai de bonnes relations, et disposant d'une de mes clefs, appela la police avec l'aide de laquelle il la ramena chez moi (chez nous). Ces deux autres incidents me déterminèrent à prendre de mesures pour qu'elle ne puisse sortir dans la rue en mon absence. Tout simplement, je l'enfermai, ne lui laissant accès qu'aux pièces où il lui était nécessaire de se déplacer. Et surtout comme auparavant d'ailleurs, je veillais à ne pas m'attarder à l'extérieur de crainte de ne pouvoir intervenir s'il lui arrivait quelque chose. Je faisais les courses, allait au pharmacien, buvait occasionnellement un verre.

3. Des infirmières répercutèrent jusqu'à l'OCMW le fait que l'état de la maison atteignait un seuil d'insalubrité à cause de laquelle elles se seraient refusées d'y rentrer pour faire la toilette de ma mère. Il y avait en réalité (et pas seulement de mon point de vue) plus de désordre que de saletés. Ce désordre était aggravé par les infirmières elles-mêmes qui jetaient les essuies et les gants de toilette, les vêtements, un peu n'importe où, n'importe comment au point d'en faire des amoncellements dans le living-room. De surcroît, un petit chien que mon amie avait offert à ma maman pour monter la garde et lui tenir compagnie en mon absence, n'avait pas encore été éduqué pour être propre. Les réclamations des infirmières me valurent la visite de deux assistants sociaux, dont une femme qui contribua à faire enlever le petit chien par Help Animal où il fut acheté. Action illégale car en l'absence de signes de maltraitance un chien est juridiquement considéré comme un bien meuble dont je suis propriétaire. Des gens de Help Animal sont venus hypocritement sonner à ma porte en alléguant qu'ils ne venaient chercher Capon que pour le faire vacciner... Je ne l'ai plus jamais revu.
4. Les événements précédents ne préfigurent pour ainsi dire en rien la gravité de la suite.

Je fis venir par deux fois mon médecin de famille pour vérifier la tension de ma mère et son état de santé en général. La seconde fois, choqué par ce désordre et cette relative insalubrité auxquels je n'avais pas encore remédié, le docteur menaça d'appeler la police. Puis se ravisa en disant qu'il allait contacter les assistants sociaux « pour faire avancer les choses ». J'étais en effet en attente depuis plusieurs semaines de leur aide pour faire venir un service de nettoyage très onéreux (l'OCMW m'aurait donc prêté les quelques 5 à 7000 EUR que demandait Damage Control). Cette prise de contact de notre médecin avec l'OCMW fut le déclencheur fatal du processus prédéterminé que je décrirai, point par point, jusqu'en ces ultimes et désastreuses conséquences.

5. Je fus convoqué par les assistants sociaux (le même sinistre duo) dans les locaux de l'OCMW. Comme je m'en doutais, ceux-ci me signifièrent que

pour le bien, la santé de ma mère, censée selon eux pouvoir être affectée par cette insalubrité toute relative (la dame de Damage Control qui était venue prendre les mesures des pièces à nettoyer afin d'effectuer un devis, me confia qu'elle avait vu bien pire que ça, dans des appartements où il y avait tellement de crasse qu'elle ne savait où poser les pieds).

Ces hypocrites me demandèrent s'ils pouvaient passer en fin de matinée pour amener ma maman en ambulance jusqu'à son nouveau lieu de résidence, situé à Dilbeek à un ou deux kilomètres de chez moi. « Je suppose que je n'ai pas le choix », leur dis-je, « Vous avez pris votre décision d'avance », ce qu'ils admirèrent en prenant un air contrit.

6. A onze heures, ils vinrent sonner chez moi, accompagné par la police, dont un agent de quartier. Pourquoi la police ? Les assistants sociaux auraient-ils eu peur que je ne fasse du grabuge ? Absurde ! Pour constater ce qui légitimerait leur exécration action, cet état prétendument indécent de la maison, comme le définit plus tard afin de m'accabler un individu plus sinistre encore que les précédents et dont il sera bientôt question ?

Maman fut non seulement arrachée en pleurs de chez nous, mais quasiment de mes bras auxquels elle s'accrochait, blottie sous mon épaule protectrice qui ne pouvait rien pour empêcher les kidnappeurs étatiques d'être emmenée dans cet enfer froid qu'est le home Quietas.

7. J'y rendis de nombreuses visites à ma maman, en m'y rendant à pied ou en taxi en compagnie de mon amie venant d'Anderlecht. Ma maman ne cessait de répéter « Je préfère crever que terminer mes jours ici ». Elle m'implorait de la ramener à la maison, pour continuer d'y vivre avec moi. Comment pouvais-je lui expliquer que si je l'emmenais avec moi, la police reviendrait la chercher dans la demi-heure ?
8. Lors d'une des premières visites, j'entendis des infirmières la rudoyer verbalement pour la faire assoir sur la lunette du WC, alors que je venais à peine de quitter sa chambre. Je les rattrapai dans le couloir pour leur

en faire vertement reproche. Arrivant devant la sortie de cet enfer (camp de concentration, sinon d'extermination pour vieux, en particulier pour ceux qui sont atteints, à un certain degré, de démence sénile), je vis une sorte de surveillant presque aussi âgé que ceux qu'il a pour charge de surveiller et que j'avais déjà vu circuler d'un air important dans les couloirs. Remonté par les plaintes récurrentes de ma mère et par la façon dont les infirmières s'étaient adressées à elle, je lui dis sèchement « J'espère que ma mère sortira bientôt d'ici ! ». « Ca je ne pense pas », me répondit-il, comme s'il pensait. Mon sang ne fit qu'un tour comme on dit, et je le plaquai contre le mur en l'agrippant à la gorge. Le cerbère couina « Ne me touchez pas, ne me touchez pas ! » mais il est évident que conscient des conséquences de mon geste, je m'arrêtai bien avant de frôler, même de loin, les limites de la strangulation. Cette amorce d'un geste aussitôt réprimé servit de prétexte (parmi d'autres) au sinistre personnage que j'ai déjà évoqué pour me stigmatiser comme un être dangereux et violent. Ce nouvel acteur n'attendant sans doute depuis longtemps que l'occasion d'entrer en scène, pour jouer dans ce drame un des plus mauvais rôles, ne se manifesta que bien plus tard et le personnel du home ne me fit jamais reproche, pendant plusieurs semaines, de cet incident et je pus continuer à voir ma maman comme si rien ne s'était passé. Mais je tins au diapason de ceux légitimement négatifs de ma mère sur son nouvel environnement, des propos à voix haute qui ont été compris littéralement comme des menaces pour la sécurité de cette maison de repos. Lorsque maman répéta qu'elle voulait « se foutre en l'air » pour échapper à cet enfer, j'appelai même les urgences pour l'en faire sortir en ambulance, ce qui provoqua une vive agitation parmi le personnel infirmier, mais les ambulanciers constatant que maman tenait encore bien sur ses jambes, refusèrent dans l'emmener à l'hôpital.

9. Une semaine ou deux, peut-être trois même, s'écoulèrent sans incident avant qu'un « beau matin », je ne reçoive, comme un coup de massue qui me réveilla et m'étourdit à la fois, l'appel sur mon GSM du sinistre personnage déjà évoqué. Celui-ci se présenta comme Me Kanoen, et me signifia abruptement, sans ménagement, que le CPAS (OCMW) n'avait

plus rien à voir avec tout ça, et que c'était désormais LUI l'administrateur des biens de ma mère. Il ne précisa pas qu'il était aussi administrateur de sa personne.

Il est évident que le home avait pris contact avec l'OCMW qui a pris ensuite contact avec la juge de paix du canton de Kinderleeker qui l'a désigné comme administrateur et il me semble que cette tournure des choses s'intègre dans un processus étatique prémédité qui a été déclenché depuis l'intervention des assistants sociaux, sinon directement par eux-mêmes, maillons initiaux de la chaîne. Ce mode de fonctionnement est indépendant des incidents mineurs qui ont émaillé mes visites rendues à ma maman au home Quietas. L'administrateur s'empare de ces dérapages aussi rares qu'anodins pour me dépeindre de la façon la plus négative possible.

Ayant déjà entendu parler des abus commis par certains administrateurs de bien, de bouche à oreille mais aussi par une émission diffusée par la RTBF, je sus immédiatement à quoi m'en tenir et que le destin de ma maman était gravement menacé, ainsi que le mien, sans pourtant imaginer que cette calamité atteindrait un tel degré de gravité pour moi-même.

Me Kanoen se proposa donc de me rencontrer le lendemain matin chez moi. L'avocat s'invita pratiquement lui-même, sur un ton qui me sembla me laisser peu d'alternative, ce qui dénote la délicatesse du personnage.

Il me fit savoir que je n'étais pas chez moi mais chez ma mère, et l'index levé vers le plafond, comme pour se réclamer d'une haute autorité médicale qui en aurait fait le constat, qu'elle avait « l'Alzheimer niveau 4 ». Est-ce à un avocat de me faire part de ce décret ? Il me semble que cette « mission » aurait dû être confiée à une autorité dite compétente telle qu'un spécialiste en psychiatrie gériatrique. Je n'ai obtenu aucun rapport formel concernant le vieillissement cognitif de ma maman.

Je fis faire le tour d'une partie de la maison à cet homme de taille moyenne, ventripotent et vêtu d'un veston mal accordé à la couleur de son pantalon, quoique cosu, cravaté, avec de grosses lèvres sensuelles de profiteur des plaisirs de la vie mis à sa portée, sa moustache rase comme un pelage de rat et son collier de barbe grisonnant.

Rien ne semblait l'intéresser et mes bibliothèques réparties dans un plusieurs pièces lui étaient totalement invisibles. Il est évident qu'espérer une sympathie, la moindre connivence intellectuelle de la part de ce genre de rat des champs, non départi d'un certain sens apparent de la conciliation et des civilités, est d'autant plus vain que, s'il a quelque culture au-delà de l'agriculture, celle-ci est flamande, ce qui est loin d'être une tare.

« Vous devrez payer un loyer » me dit-il, « 300 EUR par mois » afin de suppléer à la pension de ma mère pour payer le home.

Il est parfaitement clair que cette première rencontre se basait comme sur un fait acquis, relevant d'une progression des événements irréversible, que ma maman demeurerait incarcérée jusqu'à la fin de ses jours dans un home, puisqu'il n'était question que de ce que j'aurais à suppléer et que je ne la verrais jamais revenir à la maison.

Me Kanoen constata cependant : « Ah oui, c'est propre ici ». J'avais fait nettoyer la maison à moindre frais (2500 EUR) que ne l'exigeait Damage Control, espérant le retour de ma maman, comme il avait été avancé informellement que cette salubrité reconquise serait la condition de sa libération de sa prison pour vieux et de ce retour autant espéré par elle que par moi-même.

Je me risquai toutefois naïvement à demander à ce Me Kanoen, en l'accompagnant vers la sortie : « J'espère que ma maman pourra revenir à la maison, dès lors que vous avez constaté vous-même que les conditions posées pour son retour sont réunies ».

« Nous verrons si c'est envisageable » mentit-il, connaissant mieux que moi les rouages du mécanisme dans lequel maman et moi sommes broyés. Je m'en doutais, me le représentais même très bien, mais l'espoir fait vivre, dans son absurdité souvent plus absurde que la vie même.

10. Un jour, j'allai au home Quietas voir ma maman. J'allai dans la salle où l'on enferme les déments séniles. Hormis deux infirmiers regardant la télévision, elle était quasiment plongée dans le noir et vide. J'allai au même étage dans la chambre que ma maman partageait avec une unijambiste, je reçus un choc car son lit était refait et vide ! Je descendis au rez-de-chaussée où un infirmier me remit un petit papier reprenant cette « information » : Van Cauteren (le nom de ma maman), Jette. Ma maman Violette avait été déplacée dans un home à Jette, sans que j'en sois averti et l'on me tint longtemps dans l'ignorance de son nouveau lieu de résidence (plusieurs semaines). Le cauchemar avait vraiment commencé.

11. Je fus convoqué par une juge de paix extrêmement antipathique, rigide et malveillante. Je dus me faire accompagné d'un voisin néerlandophone car l'interview se déroulerait en flamand. Me Kanoen, l'administrateur était présent. Celui-ci influença la juge déjà mal disposée par des remarques désobligeantes à l'égard de mon comportement lors de deux visites au home et me prit en défaut par rapport à certains manquements quant aux conditions de vie de ma maman à la maison (conditions qui hormis une certaine saleté et le désordre très relatifs étaient très bonnes, en tous cas meilleures avec moi que dans ce home où elle devenait folle de désespoir). Je rappelle que je fis venir moi-même un service de nettoyage de mon choix et fit même remettre le jardin en ordre pour la somme totale de 6000 EUR (2500 + 3500), aidé en cela par mon amie que je remboursai presque intégralement en comptant les frais d'avocats.

A la question de savoir si je pouvais rendre visite à ma maman je ne sais où à Jette, la juge me répondit : « Je vais réfléchir... ». Quant à celle de

savoir si je pourrais la rencontrer tous les jours comme il me conviendrait, la juge me répondit : « Une fois par semaine ».

Mon avocat Me Bogaerts m'écrivit une lettre formidable, dénotant son esprit supérieur, que « Nul n'a qualité (ni le home, ni l'administrateur ni même la juge de paix) pour m'empêcher de rencontrer ma maman ni même pour réduire la fréquence de mes rencontres avec elle ». Il va de soi que ceci n'est vrai que pour autant que je ne représente aucun danger pour ma maman, ce qui est absolument évident. La juge de paix et l'administrateur agissaient donc de pair dans l'illégalité. Le pire eut été que ce genre de conditions fixées par la juge, aussi cruelles (pour ma maman comme pour moi) qu'aberrantes fussent légales.

L'administrateur, Me Kanoen, envoya ensuite une lettre à mon avocat signifiant que « par mesure de précaution », je ne pourrais rencontrer ma maman qu'en « terrain neutre », suggérant les locaux de l'OCMW à Dilbeek en laissant les frais de déplacement aller-retour depuis et vers Jette à ma charge, et restreignant même la fréquence de ces rencontres à une par mois !

Une phrase dans cette lettre mit particulièrement mon avocat mal à l'aise : Me Kanoen y menaçait de déplacer ma maman ailleurs encore si, ayant découvert son nouveau lieu de résidence, je tentais de lui rendre visite. Cette phrase monstrueuse se terminait par trois petits points de suspension lourds de menace.

Me Kanoen m'avait dépeint de façon tellement négative auprès des responsables du home à Jette que ceux-ci auraient été effrayés de me voir arriver.

12. Je consultai la liste des homes dans cette commune et téléphonai chez le premier de ceux-ci où l'on me confirma la présence de ma maman. Mon amie et moi nous y rendîmes le jour même pour y apprendre que c'était une erreur, qu'elle n'était pas là ! Nous revînmes en taxi fort

démoralisés et moi me débattant mentalement comme dans un cauchemar.

Je finis par découvrir une lettre de l'OCMW me réclamant des frais de déplacement en ambulance en précisant Quietas -> Wiart. Je téléphonai donc au home Wiart à Jette où l'on me confirma la présence de ma maman. L'amie et moi nous y rendîmes en taxi le lendemain même. Conformément aux prescriptions insensées de l'administrateur, j'attendis dans le sas d'entrée près de la réception tandis que mon amie se présentant comme une amie de ma maman, alla voir celle-ci (effectivement là cette fois) en compagnie d'une infirmière.

Miracle ! La porte de l'ascenseur s'ouvrit sur ma maman en peignoir bleu entre Nicole (mon amie), et l'infirmière. Nous pûmes boire un verre avec ma maman au bar, qui tomba d'abord dans mes bras en pleurant de joie, puis me demandant pourquoi je n'étais pas venu la voir plus tôt. « Parce que l'on m'en a empêché » dis-je. Une histoire trop compliquée pour qu'elle puisse la comprendre et je ne m'étendis pas sur les explications afin de ne pas polluer la plaisir de nos retrouvailles par le cauchemar kafkaïen qu'elles évoqueraient.

Depuis lors, je pus rencontrer ma maman au home Wiart à la fréquence qui me convenait. Vu la distance de Dilbeek à Jette et ne pouvant nous ruiner, mon amie et moi-même, en taxis, la fréquence de mes/nos visites dépassa rarement une fois par semaine, en prenant deux autobus.

Mon avocat Me Bogaerts nous félicita, mon amie et moi, par courrier d'avoir usé d'astuces. Il est tout de même extraordinaire de devoir user d'astuces par rapport à des représentants de la loi (la juge de paix et l'administrateur auquel elle délègue ses pouvoirs) et par rapport au personnel responsable d'un home pour pouvoir y rencontrer sa propre mère ! En tous cas, Me Bogaerts m'assura que faire marche arrière, en m'empêchant à nouveau de rencontrer ma maman sous un prétexte quelconque leur était impossible, sauf évidemment si j'adoptais

stupidement tel comportement susceptible de perturber la tranquillité du home, ce que mon avocat n'éprouva guère le besoin de préciser.

13. Je demandai à mon avocat d'agir en vue de ramener ma maman à la maison (je ne me souviens plus si c'était déjà à l'époque du home Quietas dont j'aurais perturbé la « quiétude », à Dilbeek, ou encore par la suite en la période actuelle du home Wiart). Mais Me Bogaerts proposa de se concentrer sur la sortie d'indivision (mise en vente de la maison au profit de l'Etat, de sa « justice » et de Me Kanoen, et expulsion de chez moi) qui, dans le cas où nous en aurions discuté lors de la période Quietas, se profilait déjà à l'horizon comme une suite incontournable de tout le processus amorcé fort probablement dans ce but, selon un fonctionnement immuable, en tous cas fort prévisible, mis en place de longue date par les magistrats. Me Bogaerts craignait aussi que le fait que je m'oppose à la décision de placer ma maman dans un home et de l'y maintenir, ne suscite un « raidissement » des magistrats concernés, arguant alors que « Si M. Pisters faisait opposition, il devrait attendre la décision du tribunal, faisant ainsi encore traîner les choses, pour n'obtenir à la fin qu'une confirmation de la décision initiale.

14. Me Bogaerts se dit connaître « toutes les ficelles » pour bloquer, du moins freiner la sortie d'indivision (et je ne doute pas qu'il en soit tout à fait capable), vente de la maison, expulsion de chez moi, déracinement et même impossibilité de déménager tout ce que je possède, dont mes bibliothèques réparties en plusieurs pièces, seconde étape de mon cauchemar.

Mais le problème est qu'il ne se sent pas à l'aise pour plaider dans l'autre langue et que devoir analyser des dossiers rédigés en néerlandais l'épuise littéralement, même s'il fait mieux que se débrouiller en cette langue. Il me redirigea donc vers un confrère néerlandophone, Me Cloosen, qui réussit, apparemment à ralentir le processus juridique mais non, en définitive, à contrer la décision du tribunal qui ne fut pas, on s'en doute, en ma faveur. La sortie d'indivision est donc amorcée. J'ai pris, quoiqu'il m'en coûte, avec l'aide de mon amie, la décision de faire appel.

J'ai déjà rendez-vous chez un notaire à Lot (Beersel) lundi prochain, le 23 avril, pour discuter des modalités consistant à définir les modalités les plus adéquates pour me dépouiller de mes biens, ne me réservant dans le meilleur des cas, que la part qui me revient en fonction de ma « nue propriété », c'est-à-dire le quart de la valeur de la maison dont ma maman à l'usufruit, mais qui appartient virtuellement à l'Etat au travers de l'administrateur de ses biens. J'aurais à peine de quoi « m'offrir » un ridicule petit appartement, un studio, dans lequel il me serait d'ailleurs impossible de caser mes bibliothèques, CDthèques, souvent fixées aux murs sinon encastrées dans ceux-ci. On ne déménage pas un univers. Dans le meilleur des cas, je disposerais d'une petite terrasse donnant sur une rue bruyante alors que je suis habitué à être entouré d'un assez grand jardin, dans une campagne banlieusarde. Il va me falloir rétrécir mon univers à la mesure du mince intervalle que la loi me consentira entre les mâchoires de l'étau.

15. Je demandai à Me Bogaerts, censé relayer cette demande vers son confrère Me Cloosen ou vers un autre avocat néerlandophone plus agressif devant le tribunal, de faire ressortir les irrégularités monumentales commises au cours de ce que mon avocat qualifia ironiquement de « grandes manœuvres » de Me Kanoen. Voici une liste non exhaustive de ces irrégularités scandaleuses :

- l'interdiction de rendre visite à ma Maman, les restrictions relatives à la fréquence de ces visites et aux modalités de nos rencontres « en terrain neutre »
- le fait même de m'avoir tenu dans l'ignorance de son nouveau lieu de résidence à Jette et la menace insinuée mais claire de la déplacer plus loin encore si, ayant découvert le home où elle se trouve, je tentais de lui rendre visite
- les propos diffamatoires me présentant comme un sinistre personnage effrayant tout le monde par sa violence

- le fait de prétendre que je ne paie pas régulièrement mes dettes, dont essentiellement les 300 EUR par lesquels il m'est demandé de suppléer aux quelques 1350 EUR (sinon plus) de la pension de veuve de ma mère pour payer le home
- le fait, selon que la pension de ma mère et ces 300 EUR ne suffiraient pas à payer intégralement le home, de ne pas m'informer de la différence qu'il s'agirait de payer pour éviter que ma dette ne s'accumule et ne constitue un argument fallacieux de plus pour retrancher de ce qui me revient de ma « nue propriété » la somme correspondante, entre autres frais qui ne me seront révélés qu'au terme des « grandes manœuvres »
- le fait d'avoir placé ma maman dans un home réputé de « luxe », et difficilement accessible en transport en commun (ce qui ne fut pas le cas lorsque l'affaire était encore sous contrôle de l'OCMW puisque je pouvais m'y rendre à pieds). Le fait que le séjour sans doute définitif de ma maman au home Wiart soit onéreux au point de dépasser nos moyens alimente sans doute proportionnellement les caisses de l'Etat et contribue à remplir celles de sa « justice » toujours prompte à se plaindre de manquer de moyens.
- Le fait d'avoir refusé de déplacer ma maman au home Le Golf situé à deux pas du domicile de mon amie, à Anderlecht. Home que nous a fait visiter la directrice, se souvenant bien de la maman de Nicole y ayant passé le restant de ses jours et qui nous parut fort bien, comme au temps de la maman de Nicole, et d'une atmosphère plus humaine que celle du home Quietas, la glacière, le congélateur flamand pour personnes âgées, et même que celle du home Wiart.

La directrice téléphona à Me Kanoen pour s'informer de ses dispositions, en tant qu'administrateur de la personne de ma maman, à accepter de déplacer celle-ci au Golf, favorisant ainsi un rapprochement familial. Demande évidemment sanctionnée par un

refus catégorique, au motif de ce que ma mère se sentant bien là (au home Wiart), il n'y avait pas de raison de l'en changer.

- Le fait de ne pas me tenir au courant, n'ayant aucun contact avec les médecins attitrés du home Wiart, de l'état de santé de ma maman, même si elle me semble en bonne forme, quoique d'un moral très variable même durant une même visite, révélant une facette, sinon une face cachée de rébellion et de mécontentement par rapport à sa situation qu'elle dissimule ou oublie elle-même sous l'effet de l'usure, de la résignation, de la désorientation et sous celui de la crainte diffuse de représailles de la part du personnel du home dans le cas où elle exprimerait son mécontentement.

- Etc.

Ces irrégularités ne représentent-elles pas un abus de pouvoir punitif dénué de surcroît de tout fondement légal, et que j'ai vécu et vit encore comme une torture morale ? Le risque de sortie d'indivision étant élevé malgré le fait de faire appel achève de me démoraliser et de gâcher les derniers mois sinon les quelques semaines que l'on me laisserait encore vivre chez moi, chez maman et moi.

Daniel Pisters
Oude Geraardsbergsebaan, 92
1701 Itterbeek (Dilbeek)